

Gestion des invalidités

NOS SERVICES-CONSEILS

Profitez des compétences de nos experts

L'absentéisme coûte cher, même lorsqu'il est de courte durée. Comme employeur, vous souhaitez que ceux qui s'absentent pour des raisons de santé se remettent sur pied et reviennent au travail le plus vite possible et de façon durable.

Si votre entreprise a choisi de prendre elle-même en charge la continuation du salaire en cas d'invalidité de courte durée, nos services-conseils pourraient être profitables pour vous.

Une intervention prompte et avisée

Nous sommes là pour vous aider à gérer les absences des employés et à diminuer le risque qu'ils se retrouvent en invalidité de longue durée. Avec leurs nombreuses années d'expérience, nos experts sont en mesure de gérer les invalidités selon les meilleures pratiques. Ils vous conseillent, par exemple, sur la façon d'intervenir tôt pour faciliter le rétablissement de l'employé et son retour au travail. Vous pouvez ainsi être proactif dans la gestion des invalidités dans votre entreprise.

Un climat de confiance

Dans le cadre de ces services-conseils, nous agissons à titre de tiers et faisons preuve d'impartialité. Cela favorise donc un climat de confiance entre vous et vos employés. Vous pouvez choisir de consulter nos experts pour toutes les absences d'au moins six jours consécutifs ou pour certains dossiers seulement.

Dans tous les cas, nos services-conseils comportent trois étapes:

1. Analyse de la demande

Nous étudions la demande en tenant compte des facteurs médicaux et non médicaux pouvant se répercuter sur l'invalidité, puis nous recommandons la continuation du salaire ou non. Nous examinons aussi les capacités fonctionnelles de l'employé et évaluons la durée probable de son absence.

2. Élaboration d'un plan d'action

Nous proposons des solutions pouvant améliorer l'état de santé de l'employé et réduire la durée de son absence. Nous pouvons aussi faciliter son accès à notre réseau d'experts médicaux ou paramédicaux et à des fournisseurs de services pour tout besoin spécifique.

3. Accompagnement lors du retour au travail

Au cours de son invalidité, l'employé a besoin d'aide pour se rétablir, reprendre sa santé en main et pouvoir revenir au travail. Nous l'accompagnons en planifiant des échanges entre lui, son employeur et son médecin pour coordonner son retour au travail de façon avantageuse pour toutes les parties.

Une approche globale pour promouvoir la santé

Notre approche est claire: promouvoir la santé au travail, intervenir au bon moment et accompagner les employés jusqu'à ce qu'ils reviennent au travail en toute sécurité.

Grâce à nos services-conseils, vous profitez du savoir-faire de nos experts tout en gardant l'entière maîtrise de vos coûts liés à l'absentéisme.

Notre équipe d'experts comprend environ:

- 200 chargés de dossiers
- 50 conseillers et intervenants en gestion et en prévention des invalidités
- 20 professionnels de la santé, dont des omnipraticiens, des psychiatres, des cardiologues, des dentistes, des pharmaciens et d'autres spécialistes



Envisager l'avenir en toute confiance

Choisir Desjardins Assurances

C'est choisir la force et la stabilité d'une entreprise spécialisée en assurance de personnes et en épargne-retraite sur qui plus de cinq millions de Canadiens comptent chaque jour pour assurer leur sécurité financière. Elle s'appuie sur une expérience plus que centenaire et est l'une des principales sociétés d'assurance vie au pays.

C'est aussi choisir le Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif du Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Il jouit d'excellentes cotes de crédit, comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et mêmes internationales, ce qui lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde.

C'est choisir une entreprise qui prône des comportements sains afin que ses membres et clients aient une santé physique, mentale et financière équilibrée. Elle véhicule ces valeurs en s'associant avec des partenaires tels que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC et la Société canadienne du cancer.

Vancouver

604 718-4410
1 800 667-6267

Montréal

514 285-7880
1 800 363-3072

Calgary

403 216-5800
1 800 661-8666

Québec

418 838-7800
1 877 828-7800

Edmonton

780 822-2293

Winnipeg

204 989-4350
1 888 942-3383

Halifax

902 466-8881
1 800 567-8881

Toronto

416 926-2662
1 800 263-9641

St. John's

1 800 567-8881

Ottawa

613 224-3121
1 888 428-2485

desjardinsassurancevie.com



cestmavie.cancer.ca

Fier allié de



fondsdesdecouvertes.ca



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013

^{MC} L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots sont des marques de commerce de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada utilisées sous licence.